

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2017

\*\*\*\*\*

Convocations adressées le 28 mars 2017

\*\*\*\*\*

## ORDRE DU JOUR

- *Présentation Compte Administratif 2016 : Commune et Eau*
- *Vote du Compte Administratif 2016 et Affectation des Résultats : Commune et Eau*
- *Approbation du Compte de Gestion 2016 : Commune et Eau*
- *Vote des taux d'imposition 2017*
- *Présentation du Budget 2017 : Commune et Eau*
- *Vote du Budget 2017 : Commune et Eau*
- *Infos et questions diverses*

*L'an deux mil dix-sept et le mardi quatre avril, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie à vingt heures trente minutes, sous la présidence de M. Alain LIEUTIER, Maire.*

Etaient présents : Mme Martine DEFAIX, M. Vincent ROSALIE, Adjoint  
Mmes Colette FOLLET, Joëlle LORPHELIN, Arlette THUBET ;  
Mrs Francis BLOT, Jean-Louis DROCHE, Francis GERBEAU, Guy DAUVISSAT

Absents excusés : M. Bernard DEFAIX

Absents : -

Secrétaire de séance : Mme Martine DEFAIX



### PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 :

#### ▪ Commune

*L'Adjointe présente à l'assemblée le compte administratif de la commune, qui fait ressortir les résultats suivants au 31/12/2016 :*

<i>Section Investissement</i>	<i>:</i>	<i>Déficit</i>	<i>:</i>	<i>- 53 902.57€</i>
<i>Section Fonctionnement</i>	<i>:</i>	<i>Excédent</i>	<i>:</i>	<i>402 629.52 €</i>
<i>Soit un résultat global de</i>	<i>:</i>	<i>Excédent</i>	<i>:</i>	<i>348726.95 €</i>

#### ▪ Eau

*Le Maire présente à l'assemblée le compte administratif du service Eau, qui fait ressortir les résultats suivants au 31/12/2016 :*

<i>Section Investissement</i>	<i>:</i>	<i>Excédent</i>	<i>:</i>	<i>15 145.02 €</i>
<i>Section Fonctionnement</i>	<i>:</i>	<i>Excédent</i>	<i>:</i>	<i>143 652.85 €</i>
<i>Soit un résultat global de</i>	<i>:</i>	<i>Excédent</i>	<i>:</i>	<i>158 797.87 €</i>

### VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET AFFECTATION DES RESULTATS

*Visa Préfecture le :*

#### ▪ Commune

*Le Conseil Municipal vote le compte administratif 2016 (10 voix Pour et 1 Abstention), et décide d'affecter les résultats suivants au 31/12/2016 au budget 2017 comme suit :*

#### \*\* Section Investissement

*Article 001 « déficit antérieur reporté »*

◆ *Dépenses : - 53 902.57 €*

*Article 1068 « excédent d'exploitation capitalisé »*

◆ *Recettes : + 53 902.57 €*

#### \*\* Section Fonctionnement :

*Article 002 « excédent antérieur reporté »*

◆ *Recettes : + 348 726.95 €*

#### ▪ Eau

Le Conseil Municipal vote le compte administratif 2016 (10 voix Pour et 1 Abstention), et décide d'affecter les résultats au 31/12/2016 au budget 2017 comme suit :

\*\* Section Investissement : Article 001 « Excédent antérieur reporté »  
◆ Recettes : + 15 145.02€

\*\* Section Exploitation : Article 002 « excédent antérieur reporté »  
◆ Recettes : + 143 652.85 €

### **APPROBATION COMPTE DE GESTION 2015**

▪ **Commune** :

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2016 de la commune, dressé par Monsieur le Percepteur de Chaource.

▪ **Eau** :

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2016 du service Eau, dressé par Monsieur le Percepteur de Chaource.

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Visa Préfecture le :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux 2017 à leur niveau de 2016, à savoir :

❖ Taxe d'habitation :	16,11 %
❖ Taxe Foncière sur bâti :	13,44 %
❖ Taxe Foncière non bâti :	18,42 %
❖ Cotisation Foncière des Entreprises :	11,77 %

### **PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2017**

Visa Préfecture le :

▪ **Commune** :

❖ Le Conseil Municipal examine en détail le projet du budget 2017 de la Commune préparé par la Commission des Finances. Il n'y apporte aucune modification.

❖ L'Assemblée vote le budget 2017 de la Commune qui, après affectation des résultats, s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

\*\* Section Investissement : 492 015.- €  
\*\* Section Fonctionnement : 569 427.- €

▪ **Eau** :

❖ Le Conseil Municipal examine en détail le projet du budget 2017 de l'Eau préparé par la Commission des Finances. Il n'y apporte aucune modification.

❖ L'Assemblée vote le budget 2017 du service Assainissement qui, après affectation des résultats, s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

\*\* Section Investissement : 593 709.- €  
\*\* Section Exploitation : 189 913.- €

### **INFOS ET QUESTIONS DIVERSES**

Il n'y pas de questions diverses

Séance levée à 22h45.

A Marolles sous Lignières, le 6 avril 2017

Le Maire,

Alain LIEUTIER